



SOMMAIRE

	INFOS CSST ♦ Point sur les dispositions liées à la crise COVID	P 2
	PRODUCTION COMPTABLE ♦ Projet de déménagement des équipes Optim'services Production Comptable de Lyon (Info préalable à consultation)	P 3
	SÛRETÉ FERROVIAIRE ♦ Projet d'ajustement des horaires des chefs de salle du Poste de Commandement National Sûreté (Consultation)	P 4
	SERVICES MÉDICAUX ♦ Nomination d'un médecin du travail au cabinets médical de Montparnasse (Consultation)	P 6
	DIRECTION DE L'IMMOBILIER ♦ Projet de déménagement CAMPUS RIMBAUD du bâtiment B4 (Info préalable à consultation)	P 7
	Élus UNSA-Ferroviaire : une équipe à votre écoute	P 9

Extrait de la déclaration liminaire

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs,

L'**UNSA-Ferroviaire** vous présente à toutes et tous ses vœux de santé et bonheur.

Le bonheur, c'est, dans notre Entreprise comme ailleurs, parfois aussi simple qu'une signature sur un accord protecteur comme l'accord collectif pour l'harmonisation de la rémunération des contractuels. S'il n'y avait que celui-là... hélas...

Les déçus, à défaut du nombre suffisant de signatures, se verront appliquer un texte moins disant par l'entreprise. Ils pourront exprimer leur mécontentement à l'occasion des prochaines élections professionnelles.

Négociations autour du projet de réforme des retraites, luttes sociales dans le cadre d'une crise sanitaire mondiale sans précédent, élaboration des droits des futurs salariés transférés vers les opérateurs privés et filiales de la SNCF dans le cadre de la concrétisation de la libéralisation du transport ferroviaire régional, signature de l'accord mixité, d'un avenant à l'accord télétravail, défense du maintien des facilités de circulations pour tous...

L'**UNSA-Ferroviaire** a été sur tous les fronts au cours de l'année 2021 et a été une actrice incontournable en matière de négociation et de dialogue social.

L'année 2022, année post-Covid, matérialise un tournant avec de nouvelles habitudes de travail (télétravail, réunions en distanciel, gestes barrières...).

Retrouvez l'intégralité de la déclaration [ICI](#)

Le saviez-vous ?

Les périodes pendant lesquelles est due l'indemnité pour congés pris pendant les périodes de moindre besoin en personnels pour 2022 : du 3 janvier au 4 février 2022, du 7 mars au 8 avril 2022, du 16 mai au 30 juin 2022, du 12 septembre au 16 décembre 2022.





Point sur les dispositions liées à la crise COVID

✧ Point général par la DRH SNCF

Au 24/01/2022, la SA SNCF comptait 162 cas COVID (pic début janvier avec 182 cas), 77 cas contact. Une baisse des contaminations est constatée mais elle est à prendre avec beaucoup de précaution.

Concernant le télétravail, la direction précise que le plan de continuité d'activité (PCA) et le document unique d'évaluation des risques (DUER) sont déjà en place dans l'entreprise :

- ◆ Télétravail : le CSE a été précédemment consulté sur les conditions de mise en place. Il s'agit d'une continuité.
- ◆ PCA (Plan de Continuité d'Activité) : il n'est pas mis en place aujourd'hui car il n'y a pas besoin d'adapter de nouveau l'activité et l'organisation. La direction affirme rester en veille sur les métiers dits sensibles.
- ◆ DUER (Document Unique d'Évaluation des Risques) : le CSE a été précédemment sollicité. Les préconisations gouvernementales restent applicables par rapport au risque pandémique.

Au sujet du passe vaccinal, la direction rappelle qu'il concerne les personnes de 16 ans et plus (passe sanitaire pour les 12-15 ans). À partir du 30 janvier 2022, l'obligation vaccinale vaut pour les personnels de santé.

✧ Point sur la vaccination dans l'entreprise par le Directeur des Services Médicaux

◆ Début janvier 2022, les services de santé au travail ont été sollicités par le ministère du travail pour produire le suivi de la mise en place des plans d'actions gouvernementaux (au moins un créneau de vaccination par semaine dans les services de santé au travail). La Direction des Services Médicaux (DSM) a fourni les éléments demandés à la DREETS IDF ainsi que ce qui avait été réalisé depuis mars 2021 et notamment le nombre de vaccins administrés.

◆ Alors que l'approvisionnement des vaccins antigrippaux est réalisé auprès d'une pharmacie centralisée, la dotation de vaccins anti-COVID se fait par chaque médecin auprès des officines de proximité. Une commande groupée avait été proposée par le ministère mais l'expérience a montré que les doses de vaccins fournies n'avaient pas toutes été utilisées et avaient fait l'objet de dons à des associations telles que La Croix Rouge.

◆ Les différents vaccins sont administrés aux personnes en fonction de leur âge : Pfizer pour les moins de 30 ans et Moderna pour les autres. Une communication est faite sur la page intranet des Services Médicaux concernant le type de vaccin administré et sera actualisée avec les dernières nouveautés en matière de vaccination.

Plusieurs affiches de campagne vaccinale ont été envoyées et distribuées dans les établissements et un rappel à la vaccination va être fait par la CPRPSNCF.

◆ La DSM a fait le choix de ne pas utiliser l'outil « clic-RDV » pour les vaccinations COVID pour permettre l'orientation vers le type de vaccin en fonction notamment de l'âge du salarié. Les prises de rendez-vous se ont directement par appel au cabinet médical.

◆ Le nombre d'agents vaccinés dans les cabinets médicaux de l'entreprise reste faible, un peu plus de 1000 par mois.

Les élus **UNSA-Ferroviaire** restent :

- vigilants sur le respect des consignes et des préconisations gouvernementales notamment concernant le télétravail, les règles d'hygiène et les gestes barrières appliqués dans l'entreprise.

- fervents défenseurs de la vaccination au sein des Services Médicaux SNCF

Les élus **UNSA-Ferroviaire** militent auprès de la DSM pour l'ouverture au télétravail pour certains postes (secrétaires, GMT, ADPT, technicienne cadre assistante...) et suivent ce dossier de près.

Les élus **UNSA-Ferroviaire** insistent afin d'obtenir la dotation en autotests prévue par la Task Force. Cette mesure de prévention permet aux cas contacts asymptomatiques, en attendant d'effectuer leur test RT-PCR ou antigénique, de s'assurer de leur état de santé avant leur première prise de service.





Projet de déménagement des équipes Optim'services Production Comptable de Lyon

La Direction présente au CSE du 25 janvier 2022, en information préalable à consultation, après une pré-information au CSE de décembre, le projet de déménagement des équipes Production Comptable de Lyon. La consultation est projetée dans le courant du premier semestre 2022 en fonction de l'avancée du projet.

Pour rappel, le projet de déménagement des équipes de la Comptabilité Fournisseurs de Lyon fait suite au non-renouvellement du bail externe du Campus Anthémis, qui arrive à échéance en juillet 2022.

Une relocalisation des salariés de cette entité est donc envisagée dans la tour INCITY.

La Direction précise que la mise en œuvre est réalisée en associant l'équipe projet Optim et Immo ainsi que les salariés concernés.

Des précisions sont apportées quant à la chronologie de cette relocalisation :

- juillet 2022 : préparation du déménagement.
- septembre 2022 : travaux d'aménagement des espaces de travail.
- début octobre 2022 : déménagement au 13ème étage de la Tour, accessible aux PMR.

La Direction assure prendre en compte les situations individuelles et collectives et notamment l'allongement du temps de trajet qui pourra être compensé par le versement de l'indemnité idoine dès lors que les conditions d'attribution sont remplies.

Elle précise que le médecin du travail va mettre à jour la fiche entreprise et que les remontées des équipes à toutes les étapes sont écoutées.

Les salariés bénéficieront de visites des locaux existants et participeront à l'élaboration de la décoration des espaces de travail. Toutes les questions des collaborateurs sont prises en compte et des réponses y seront apportées.

La Direction précise également que la visite du site avec les membres de la CSSCT Optim'Services, avant et après le déménagement est prévue.

Les élus **UNSA-Ferroviaire** qui suivent également ce dossier au travers de ses membres CSSCT posent à nouveau des questions et soulèvent notamment :

- la potentiel saturation des ascenseurs le midi compte -tenu du positionnement du restaurant d'entreprise au 2^{ème} étage de la tour.
- la fourniture des badges d'accès dédiés à la Tour INCITY que la Direction doit anticiper.

Les interrogations de l'**UNSA-Ferroviaire** sont prises en compte et la Direction s'engage à étudier les deux points.

Les élus **UNSA-Ferroviaire** remercient la Direction Production Comptable qui respecte les instances en permettant aux élus de réaliser leur travail d'information et de recueil des doléances des salariés et en intégrant les apports des élus. Ils invitent les autres services à prendre exemple et à faire de même.

N'hésitez pas à interpeller vos élus UNSA-Ferroviaire pour toutes questions relatives à ce projet.





Projet d'ajustement des horaires des chefs de salle du Poste de Commandement National Sûreté (PCNS)

Les élus sont consultés, durant le CSE du 25 janvier, sur le projet d'ajustement des horaires des chefs de salle (CDS) du PCNS. Celui-ci consiste au changement de régime de travail des chefs de salle et des adjoints dont les conséquences sont la suppression des nuits dans leur roulement et donc de leur présence durant la nuit.

Pourtant, incontournable, de jour comme de nuit, le PCNS a un rôle essentiel et majeur au sein du fonctionnement de la Sûreté ferroviaire. Il est le relais incontestable entre les milliers de demandes d'interventions et les agents de la SUGE. C'est également un appui indispensable lors d'une gestion de situation de crise. Sans les femmes et les hommes qui le composent et leur disponibilité 24/24, le service de la sûreté ferroviaire ne peut et ne pourrait pas fonctionner.

Depuis près d'un an, le PCNS fait l'objet d'une réorganisation en profondeur : récupération des appels du 3117, mise en place du logiciel Superviseur, changement d'outils. Cette réorganisation à marche forcée a déjà conduit à la suppression de 3 postes en juin 2021. Désormais c'est l'abandon du régime de travail en 3X8 au profit d'un 2X8 qui est au cœur des débats.

Pourtant, la stratégie sûreté fixe par son nouveau directeur qui affirmait au CSE du mois de décembre 2021 qu'il fallait : « préserver les effectifs, les moyens et les compétences à la SUGE » semble bien antinomique par rapport à ce qui est réalisé dans le cadre de cette réorganisation.

Qu'à cela ne tienne, plutôt que de mettre en place des mesures incitatives pour faire face au manque d'attractivité des postes du PCNS, la direction fait le choix de supprimer des effectifs, des moyens et des compétences. À chacun donc sa compréhension de la nouvelle stratégie de la sûreté !

Cette réorganisation, fruit d'une recherche de productivité, conduit à une augmentation de la charge de travail, à une intensification du travail mais réduit les coûts. Elle ne fait qu'accroître le manque d'attractivité au PCNS qui en souffre déjà. Elle intensifie les journées de travail, déjà bien intenses, des opérateurs quels qu'ils soient.

De manière pratico-pratique, on se demande comment et par quel moyen désormais le service répondra aux prises et fin de service des collègues et aux demandes d'intervention la nuit ?

La direction affirme que la charge de travail est prévue être transférée du PCNS au Centre National de Sécurité Ferroviaire (CNSF) mais le dossier présenté ne l'évoque pas.

Le élu **UNSA-Ferroviaire** s'enquiert de savoir si la charge a été évaluée et si le CNSF a la capacité de l'absorber. En effet, ce principe de vases communicants n'est pas abordé.

Le changement de régime de travail engendre une perte significative de rémunération pour les personnels concernés, soit entre 80 et 110 euros/mois, presque 1000 euros/an.

L'UNSA-Ferroviaire a exigé que l'indemnité temporaire de transition (ITT) reprise au GRH00910 soit appliquée. Si la direction affirme qu'elle sera bel et bien appliquée, les élus **UNSA-Ferroviaire** sont méfiants car le paiement de cette indemnité n'était pas prévu lors du passage du dossier en CSSCT.

.../...





Projet d'ajustement des horaires des chefs de salle du Poste de Commandement National Sûreté (PCNS)

Les élus **UNSA-Ferroviaire** ont voté **CONTRE** cette réorganisation, au regard du manque de réponses ou d'éléments de réassurance face à leurs remarques et questionnements non exhaustifs ci-dessous :

- Pourquoi entreprendre cette réorganisation et supprimer 3 postes QF à l'heure où des échéances importantes se profilent : coupe du monde de rugby 2023 et JO de 2024 ?
- Même si deux postes sont créés sur cette entité, on ne peut objectivement pas connaître la capacité du CNSF à absorber la charge de travail de nuit des CDS transférée puisqu'elle n'a pas été évaluée.
- L'arrivée de nouveaux outils contribue à modifier les gestes métier, à modifier les horaires de travail des CDS et aCDS (maintenant superviseur et adjoint-superviseur).
- La recherche de productivité engendre une intensification des journées de travail des personnels du PCNS alors qu'elles sont déjà intenses.
- La décision d'appliquer les dispositions du GRH00910, et notamment le versement de l'indemnité temporaire de transition, reste floue. Ses éventuelles conditions d'application encore plus.
L'UNSA-Ferroviaire exige qu'elle soit appliquée à tous ceux qui perdent des EVS.
- L'inquiétude est de mise : que préfigure cette nouvelle organisation notamment après 2024 ?

Retrouvez la déclaration lue en séance [ICI](#)





Nomination d'un médecin du travail au cabinet médical de Montparnasse

Le Dr R., médecin du travail au cabinet médical de Paris Montparnasse, a souhaité diminuer son temps de travail. Depuis le 1^{er} janvier 2022, le Dr R. travaille à temps partiel avec un contrat à 83% (74% en médecine du travail et le reste du temps consacré à des missions telles que référente amiante entre autres).

À la suite de cette demande, la Direction des Services Médicaux a étudié une nouvelle organisation en santé au travail et retravaillé le suivi des effectifs agents par médecin.

La région de Paris Rive Gauche compte :

- 11779 salariés répartis sur 4 cabinets médicaux (Chartres, Paris Montparnasse, Masséna et Versailles) dont 347 salariés dépendant de la SA SNCF
- 8 médecins du travail (7 ETP)
- 13 infirmiers/infirmières (12,2 ETP).

La Direction précise que les structures sont au complet tant au niveau des effectifs médicaux que paramédicaux.

La totalité des agents de la SA SNCF étaient suivis par le Dr B. sur le cabinet médical de Paris Montparnasse.

Depuis le 1^{er} janvier, le Dr B. assure le suivi de 1252 agents dont 259 relevant de la SA SNCF (Sûreté).

Le Dr R. assure, quant à elle, le suivi des autres salariés de la SA SNCF soit 88 agents pour un effectif total de 1733 agents.

La nouvelle organisation respecte les volontés du Dr R., les préconisations liées à l'agrément et l'intérêt des agents. Dans ce contexte, les élus **UNSA-Ferroviaire** ont voté favorablement cette nomination.





Projet de déménagement CAMPUS RIMBAUD du bâtiment B4

La Direction présente aux élus du Comité Economique et Social (CSE) de la SA SNCF, à la séance du 25 janvier 2022, au titre de l'information préalable, le dossier du déménagement de la Direction de l'immobilier sur Saint Denis.

À l'occasion d'une présentation de ce projet en CSSCT des Directions Transverses, le 18 janvier 2022, les élus **UNSA-Ferroviaire** avaient déjà posé de nombreuses questions afin d'éclairer le sujet. Ces questions, restées sans réponse ont été renouvelées lors de ce CSE.

Le déménagement concerne les équipes des entités de la SA SNCF situées dans les étages 5, 6 et 7 du bâtiment B4 de Campus Rimbaud : SNCF Immobilier, équipe de la Direction Juridique Droit Immobilier, équipe d'Optim'Services Déplacements Professionnels.

À l'exception de cette dernière qui rejoindra Acrobates, les autres équipes migrent vers un bâtiment dit B3. Compte-tenu de la longueur du bâtiment, l'installation se fera sur 2 étages et non sur un même étage afin de garder une proximité entre les agents, explique la Direction. L'idée soutenue par la Direction est de canaliser les flux, de protéger les espaces de travail par cette organisation verticale et de réduire les dimensions des plateaux pour limiter les déplacements d'un plateau à l'autre.

Même si, pour la majeure partie des salariés, l'opération s'effectue sur le même site, c'est un déménagement conséquent car il concerne 559 postes. Les services concernés quittent une surface de 6567 M² pour une surface de 5333 m² et donc avec une réduction de 1234 m².

De plus, cette réduction des m² s'accompagne d'une diminution des postes attribués avec l'application d'un ratio de 0.7 et aucun poste individuel. En effet, la cible annoncée indique 374 postes soit 185 postes en moins.

La Direction de l'Immobilier précise que les agents ont pu échanger entre eux et choisir suivant les usages qui en seront faits parmi 4 types de mobilier afin de donner une identité au concept. [Est-ce suffisant pour faire oublier la disparition du poste individuel ?](#)

- ◆ Les élus **UNSA-Ferroviaire** questionnent sur les besoins en stockage pro/perso et sur l'organisation des transferts de dossiers entre les archives et le bureau.

La Direction de l'immobilier répond que les casiers mis à disposition seront de plus grandes dimensions que ceux disponibles actuellement.

Elle évoque le travail de numérisation et d'archivage des archives « non vivantes » en cours. Certaines archives seront stockées au SARDO qui a la capacité de les faire réapparaître en 24-48h, selon la Direction. D'autres seront stockées dans le sous-sol de l'immeuble. Des réflexions sont en cours dans les équipes concernant le tri, la numérisation et le stockage nécessaire des archives vivantes.

- ◆ La Direction rappelle que ce déménagement va s'accompagner d'une période transitoire de mars à juillet 2022, avec la mise en place d'espaces de travail dans le bâtiment B2 de Campus RIMBAUD. À cette occasion, un accroissement du télétravail qui passera à 3 jours minimum sans formalisme particulier, juste l'accord du manager, sera alors de mise.

Les élus **UNSA-Ferroviaire** questionnent la Direction sur le risque d'avoir un nombre d'agents en présentiel plus élevés que le nombre de postes de travail disponibles, particulièrement durant cette période transitoire.

La Direction précise que les situations d'agents qui souhaitent être en présentiel à une fréquence plus élevée que celle envisagée sont partagées par les managers à la DRH. Elle explique qu'il n'y a pas de risque puisqu'à ce jour, il y a 80% de télétravailleurs avec des avenants à 3 jours de télétravail par semaine et que des organisations sont déjà mises en place. Pour exemple, certains managers réunissent l'ensemble de leur équipe un même jour en s'organisant avec une autre équipe dont les postes sont disponibles.





Projet de déménagement CAMPUS RIMBAUD du bâtiment B4 Suite

♦ Face à la progression du nombre de jours de télétravail et à l'augmentation des charges pour les agents (électricité, gaz, ...), les élus **UNSA-Ferroviaire** demandent que l'indemnité de télétravail de 18 euros par mois soit revue à la hausse.

La Direction renvoie aux négociations de l'accord télétravail qui ont déjà porté de 15 à 18 euros cette indemnité.

♦ La Direction envisage une action de prévention des RPS et l'association des médecins du travail du cabinet médical de VOX pour répondre aux éventuels besoins du collectif ainsi que pour l'ergonomie et aménagement des postes de travail.

Les élus **UNSA-Ferroviaire**, attentifs aux situations des agents reconnus travailleurs handicapés, seront vigilants quant aux potentielles difficultés rencontrées tant pour le maintien sur le lieu de travail que pour l'aménagement des postes.

♦ Les élus **UNSA-Ferroviaire** demandent à obtenir des détails sur les impacts économiques des déménagements et aménagements (économies générées sur les loyers par les surfaces rendues, coût du relogement transitoire, retour sur investissement...) à l'occasion d'une commission économique du CSE.

♦ Les élus **UNSA-Ferroviaire** demandent à savoir comment sera assurée la mise à disposition d'un bureau pour les agents en présentiel. Existera-t-il un système de réservation ?

La Direction explique qu'il y a deux postures :

- la mise en place d'un système de réservation : actuellement, une expérimentation d'un logiciel de réservation pour 600 ou 700 personnes est en cours dans une autre SA. SNCF Immobilier en garde le fonctionnement. L'écueil d'un tel système serait d'avoir des personnes qui réservent à l'année.

- un travail avec les managers pour l'organisation du travail avec la contrainte de réfléchir à l'avance des jours de présence de chacun des salariés. Cette posture rencontre la préférence de SNCF Immobilier.

♦ À la question des élus UNSA-Ferroviaire sur la charte télétravail, la Direction répond vouloir attendre d'être en situation cible dans ces nouveaux espaces dynamiques pour travailler un 1^{er} jet au niveau du département RH avec quelques managers volontaires. Cette charte sera proposée après quelques mois d'installations, plutôt à la fin de l'exercice 2022.

Si l'**UNSA-Ferroviaire** comprend la nécessité pour l'entreprise de rationaliser ses coûts au regard des surfaces inutilisées. Cependant, elle met en garde la Direction de l'Immobilier afin que le curseur ambitieux établi par cette Direction ne crée pas plus de désordres que de bienfaits.

De nombreux impacts seront générés par l'ensemble de ces déménagements et les interrogations légitimes des salariés portées par les élus **UNSA-Ferroviaire** doivent trouver réponses. L'**UNSA-Ferroviaire** sera donc très attentive aux éléments complémentaires apportés lors de la consultation.





UNSA-Ferroviaire - CSE SNCF SA

Une équipe à votre écoute !



LEGROS Stéphanie
06 16 88 50 96
legros.s@unsa-ferroviaire.org



Philippe MALLEGOL
06 42 44 32 11
mallegol.p@unsa-ferroviaire.org



Nadine BERTIN
06 27 36 43 41
nadine.bertin@sncf.fr



Paterne COPOL
07 85 39 51 56
copol.p@unsa-ferroviaire.org



Sarah VINCENT
06 63 49 17 12
vincent.s@unsa-ferroviaire.org



Stephan DELON
06 11 74 77 37
delon.s@unsa-ferroviaire.org



Annabelle CRESPIEN
06.67.46.93.94
crespin.a@unsa-ferroviaire.org



Marie-Cécile MARCHETTI
06 89 19 10 03
marchetti.mc@unsa-ferroviaire.org



Agnès RIVOALLAN
06 16 74 03 23
rivoallan.a.unsa@gmail.com



Danielle GALLAVARDIN
06 85 12 21 58
gallavardin.d@unsa-ferroviaire.org



Christine VASSEUR
06 13 44 59 28 /06 20 65 16 20
vasseur.c@unsa-ferroviaire.org



François PIEROTTI
pierotti.f@unsa-ferroviaire.org



Marie-Christine ROBERT
marie-christine.robert@sncf.fr



Thierry DUBREUIL
06 12 24 78 76
dubreuil.t@unsa-ferroviaire.org



Bruno DERUE
06 17 93 19 15
derue.b@unsa-ferroviaire.org



Franck LE COURTOIS
06 03 18 16 77
franck.le-courtois@sncf.fr



Jean-François BOUR
bour.jf@unsa-ferroviaire.org



Frédéric PORCEL
06 74 67 00 59
porcel.f@unsa-ferroviaire.org



Didier CASU
06 46 00 34 06
casu.d@unsa-ferroviaire.org



Audrey GIROD
06 25 31 28 27
girod.a@unsa-ferroviaire.org



Christophe PALLIX
06 25 18 42 13
pallix.c@unsa-ferroviaire.org



Olivier MAINI
06 78 73 65 66
maini.o@unsa-ferroviaire.org



Sébastien MANAZ
06 15 16 04 55
sebastien.manaz@csesncf.com



Sophie PIERRE
sophie.pierre@cprpsncf.fr



David TROUCHOT
06 12 18 93 06
trouchot.d@unsa-ferroviaire.org



Patrick SOMPROU
07 66 27 28 53
somprou.p@unsa-ferroviaire.org



Stéphane MAZERY
mazerystephane@gmail.com



Philippe DUCLOY
06 60 58 37 64
philippe.ducloy@csesncf.com



Jean-Louis CHIVOT
Secrétaire
chivot.jl@unsa-ferroviaire.org

Responsable Syndical
Frédéric FOURNIER
fournier.f@unsa-ferroviaire.org



UNSA-FERROVIAIRE RHONE-ALPES

45 rue Ste Geneviève - Le Polaris - 69006 LYON

ur.lyon@unsa-ferroviaire.org

